

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 septembre 2026**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre, le Conseil Municipal**
Présents : 17 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 19 **Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Madame DUBECQ Anne-Sophie, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Monsieur BOITEUX Gauthier, Madame CHARRIN Isabelle, Monsieur LINGRAND Beñat, Madame MARCEROU Lénaïc, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Madame BELASCAIN Aurélie, Monsieur ARLA Beñat, Monsieur DESCAMPS Didier.

Excusés : Monsieur BARNECHE Jokin (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe), Madame RIBEIRO Diane (donne pouvoir à Monsieur BOITEUX Gauthier).

Secrétaire de séance : Madame DUBECQ Anne-Sophie

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-45 : CONVENTION ASSOCIATION 30 MILLIONS D'AMIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 211-27,

Vu la convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis, jointe en annexe,

Considérant la prolifération des chats errants dans certains lieux de la commune,

Considérant le souhait de la municipalité à stabiliser le nombre de chats et d'en limiter les nuisances.

Considérant la commune sensible à la cause animale, à la protection des colonies de chats errants ainsi qu'à leur intégration

La Commune d'Arbonne s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis, dont l'un des objectifs est d'améliorer les conditions de vie des chats, à recours à l'identification et à la stérilisation de la population féline avant relâche sur le lieu de capture.

Cette solution, qui constitue une alternative au déplacement des colonies de chats ou à leur euthanasie, présente un certain nombre d'avantages :

- elle est reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé. En effet, éradiquer une population féline implique son remplacement spontané par d'autres félins sur le même territoire puisqu'il existe un biotope favorable,
- elle permet une stabilisation de la population féline,
- elle permet de maintenir la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats et les souris,
- elle enrayer le problème des nuisances (miaulements, odeurs,...) lié à la surpopulation,
- elle respecte la sensibilité de la population du territoire devant la vie des animaux de compagnie.

La Fondation 30 Millions d'Amis est reconnue d'utilité publique, dispose d'une expertise avérée et reconnue en matière de régulation et de gestion des populations de chats errants et s'engage à financer les chats non identifiés, afin de faire procéder à leur stérilisation, à leur identification.

La Fondation 30 millions d'amis s'engage à financer ces opérations directement auprès des vétérinaires partenaires.

L'organisation des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres, le trappage, le transport vétérinaire et la convalescence des chats seront gérés par la Commune, qui fonctionne avec des associations du territoire.

Les frais de stérilisation et d'identification définis par la convention seront totalement pris en charge et directement réglés par la Fondation 30 Millions d'Amis aux vétérinaires librement choisis par la Commune, dans la limite de :

- 100,00 € pour les mâles,
- 120,00 € pour les femelles,
- 140,00 € exceptionnellement pour les femelles gestantes
- 140,00 € exceptionnellement pour les cryptorchidies.

Afin de donner un cadre juridique à cette collaboration et de sceller un partenariat durable avec la « Fondation 30 Millions d'Amis », M. le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention au titre de 2026.

Vu la commission générale en date du 14/09/2026.

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE de :

- **ARTICLE 1^{er} : APPROUVER** la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Commune d'ARBONNE et la « Fondation 30 Millions d'Amis » conformément à la présentation en annexe.
- **ARTICLE 2 : AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 21/09/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

